

Le concept de protection "Covid-19"

Modèle pour les événements de la CTUS

Version Mondioring

Date d'émission 12.06.2020

Basé sur le concept de protection de la SCS
Complété par les notes BLV et les suggestions de la FCI FCI

Objectif et finalité du document

Ce concept montre aux organisateurs les lignes directrices pour la mise en œuvre de des événements de la CTUS avec des chiens. L'application de ces lignes directrices devrait contribuer à prévenir ou à contenir la propagation du virus corona et à assurer la protection de la santé des organisateurs, des maîtres-chiens et des spectateurs ainsi que des personnes particulièrement menacées. Le concept de protection développé par le groupe de travail OFSP / SECO a été repris par le SCS et adapté principalement aux conditions des événements de la CTUS. Sa validité ne s'applique pas seulement aux concours mais peut également être appliquée à d'autres événements de la CTUS (cours / formation).

Généralités

Événements / Concours durant le Corona - Version 1

En adaptation aux règles actuellement en vigueur, les concours CTUS sont à nouveau autorisés avec effet immédiat.

Avec les informations suivantes, la CTUS résume à la fois les règlements (concept de protection pour les événements de la SCS - reconnu par le BAG et les propositions de la FCI (lettre de la commission FCI datée de juin 2020).

En raison de l'urgence les mesures prises pour les événements imminents, n'ont pas été testées dans la pratique et seront à nouveau adaptées ici si nécessaire.

Règles générales :

- Les mesures prises durant la période du Covid 19 par l'OFSP et le "concept de protection pour la réalisation de manifestations avec des chiens de la SCS s'appliquent comme base.
- Respect de la taille maximale autorisée du groupe
- Maintenir la distance minimale (2 mètres) pendant des périodes plus longues (> 15 minutes)
- Possibilité de porter des masques de protection et des gants jetables en général, ou pendant de courtes périodes en dessous de la distance minimale

Tant les juges de la performance que l'organisateur sont tenus de veiller au respect de ces règles. Chaque participant est conscient que, pendant le déroulement d'un événement, il est possible que la distance minimale soit dépassée pendant un court laps de temps et il est autorisé à se protéger avec des masques de protection et des gants jetables dans de tels cas.

Chaque participant prend le risque de son plein gré et il a la possibilité d'arrêter le concours après consultation avec le juge de performance, en donnant des informations concrètes sur la situation qui est déterminante pour lui. Dans le livret de travail, une inscription correspondante est faite : "Examen annulé par le conducteur en raison de problèmes de corona".

Dans un tel cas, aucune demande de remboursement ne peut être faite à l'encontre de l'organisateur !

Version : 22 avril 2020 BAG/SECO

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre.

Version: 30 April 2020 BAG/SECO

<p>S</p>	<p>S pour substitution ; condition sine qua non concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. télétravail).</p>	
<p>T</p>	<p>T pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, postes de travail séparés).</p>	
<p>O</p>	<p>O pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification du roulement des équipes).</p>	
<p>P</p>	<p>P pour mesures de protection individuelle (p. ex. masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)).</p>	

1. HYGIÈNE DES MAINS

Mesures

- Pour la désinfection des mains, les distributeurs de désinfectant doivent être placés dans des endroits appropriés.
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Les salutations se font sans poignée de main.
- Les participants ne touchent pas un chien étranger.
- Après chaque contact avec d'autres personnes et/ou chiens, la personne se lave les mains.

2A. GARDER LA DISTANCE

Mesures

- Le responsable organise la manifestation que la distance de 2 m puisse être respectée. Si cela n'est pas possible à court terme (par exemple, cours de briefing en agility), la taille du groupe doit être réduite par l'organisateur afin d'obtenir une distance optimale entre les participants.
- Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 2 m sur l'ensemble du site.
- Un seul chien est lâché à la fois. Exceptions pour les événements sur plusieurs parcours.

2B. Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres

Mesures

- En cas de problème, le responsable de la formation est autorisé à descendre en dessous de 2 m pendant une courte période.

3. NETTOYAGE

Mesures

- Les toilettes, y compris les robinets d'eau correspondants, les distributeurs de savon, les distributeurs de serviettes, etc. sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Après chaque leçon pratique, les poignées de porte, etc. sont désinfectées.
- Les gants jetables et les chiffons de nettoyage doivent être jetés quotidiennement.

4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Mesures

- L'instructeur peut se protéger avec un masque facial et/ou une visière.

5. MALADE DU COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Mesures

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer à la manifestation.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

Mesures

- Les organisateurs, aides, participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants)
- Chaque participant utilise ses propres objets de motivation et autres ustensiles.
- Les salles d'entraînement doivent être aérées au moins 4 fois par jour pendant environ 10 minutes

7. INFORMATION

Mesures

- Tous les participants recevront à l'avance le concept de protection par courrier électronique.
- Le concept de protection actuel sera également affiché à l'entrée de la zone d'entraînement.

8. GESTION

Mesures

- La répartition des participants/groupes seront divisés à l'avance par la direction de manifestation. La liste sera envoyée par courrier électronique. La répartition doit être respectée.
 - Avant le début de la manifestation, la direction de la manifestation explique les points fixes de ce concept.
 - Une liste de protocoles doit être présente dans les toilettes avec des informations sur le temps de désinfection.
 - La direction de la manifestation tient une liste des participants incl. visiteurs avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone.
-

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures (valables à partir du 6 juin 2020)

- Pour les manifestations, le nombre de participants doit être adapté aux conditions du terrain/ salle. Pour les manifestations qui se déroulent dans un espace public, le nombre maximum de 30 personnes doit être respecté.
- Lors des manifestations, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 300 (participants, organisateurs, aides, visiteurs).
- Les places et les salles peuvent être divisés pour les séances d'entraînement au moyen de clôtures. Le nombre de participants ne doit pas dépasser 300.
- La circulation des personnes sur les lieux/dans les halles doit être contrôlée afin que la distance minimale mutuelle de 2 m soit garantie à tout moment pour toutes les personnes présentes. Si la distance minimale ne peut être respectée, il est fortement recommandé de porter un masque facial ou une visière. Chacun est responsable de ses propres achats.
- Les salles de loisirs doivent rester généralement fermées.
- Aucune boisson, etc. n'est offerte. Si l'établissement dispose d'un restaurant, celui-ci peut être ouvert conformément aux dispositions de l'OFSP, mais il doit avoir son propre concept de sécurité.
- La distance de 2 m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la manifestation et en revenir.

Explications spécifiques pour les concours Mondioring

Nous savons que nous pouvons compter sur les juges pour que le programme reste dans les règles et respecte la distance. Le marquage au sol sera un outil précieux pour contrôler correctement les déplacements sur le terrain. Une attention particulière doit être portée aux concurrents lors des reconnaissances du passage du chien en blanc et éviter qu'ils ne soient trop près l'un de l'autre durant une longue période.

Le port du masque pour le conducteur est obligatoire lors de l'exercice de la défense du maître, mais facultatif pour les autres exercices du parcours.

Gestion des exercices de Mondioring :

Quête d'objet : cet exercice sera exécuté au début du programme, le gel hydroalcoolique n'étant pas recommandé pour cet exercice, car il enlève les odeurs. Il y aura possibilité ensuite de mettre les exercices d'absence, ce qui permettra au conducteur de désinfecter ses mains avec le gel hydroalcoolique pour la suite du parcours.

Les petits bois de diversion seront déposés au sol au moyen d'une pince afin que l'aide ne les touche pas avec ses mains.

Le rapport d'objet : le conducteur se rend à l'endroit où le rapport d'objet est déposé et il enfle les gants en plastique qui sont à sa disposition. L'exercice se déroulera ensuite selon le règlement. A la fin du rapport, le conducteur va reposer l'objet où il l'a pris et pourra enlever ses gants.

Positions : utiliser le triangle identique à la discipline d'obéissance ou des photos pour garder une bonne distance du conducteur.

Défense du maître : avant le début de cet exercice, le conducteur mettra un masque et les gants mis à sa disposition par l'

Poignée de main, scénario et contact : les scénarios permettant beaucoup de possibilités, il est recommandé au juge de ne pas faire la défense avec de multiples manipulations d'objet, si un H.A se déplace ou touche une table, une chaise ou autre, il est préférable qu'il soit le seul à les toucher.

Pour la poignée de main, l'H.A. et le conducteur auront leur bras tendu, l'H.A. portera des gants en caoutchouc qu'il changera pour chaque concurrent, ainsi qu'un masque ; nous recommandons d'éviter le contact de face.

Le conducteur pourra enlever le masque pour la cessation et le rappel puisqu'il se trouve à plus de 3 mètres de l'H.A.

Le garde-objet : le conducteur se rend lui-même à l'endroit où se trouve l'objet à garder, il se désinfectera les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition et fera sa mise en place selon le règlement. A la fin de la garde d'objet il ira reposer l'objet à l'endroit où il l'a pris et pourra à nouveau se désinfecter les mains avec le gel.

Si l'H.A. vole l'objet, il ira le reposer à l'endroit où le conducteur l'a pris au départ.

La tape dans le dos pour **l'attaque arrêtée n'étant pas possible** : la confirmation de l'attaque arrêtée se fera verbalement par le commissaire.

Sur le terrain, il ne doit pas y avoir plus de dix personnes, la distance et les gestes barrière étant requis. Les préposés aux agrès, à la diversion, au refus l'appât, aux petits bois, ne doivent pas changer de poste. Le commissaire se tiendra toujours à 2 mètres du conducteur.

Il est recommandé au juge d'organiser une séance d'information avec son équipe sur le terrain pour s'assurer que tout le monde comprend son rôle.

Conducteur= terme global dans le texte sous-entend conducteur et conductrice H.A. = homme assistant

Nous vous remercions de votre coopération et pour respecter les règles.

Le concept sera distribuée aux juges de performances et publiée sur le site de la CTUS.

En case de modifications vous trouverez les versions aptées au même lieu.

Pour la CTUS et en cas de questions

Stéphane Huber
Marianne Momo

CONCLUSION

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier : Oui Non

Ce document a été envoyé à tous les organisateurs, aides et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumise, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Prestataire de cours/école de chiens :

Adresse :

Personne responsable :

Téléphone :





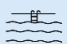





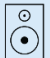


E-Mail :

Date :

Signature :

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

<p>30</p> <p>Rassemblements de 30 personnes max. (à partir du 30 mai)</p>	<p>300</p> <p>Manifestations de 300 personnes max.</p>	<p></p> <p>Tous les entraînements sportifs</p>	<p></p> <p>Enseignement présentiel (secondaire II, niveau tertiaire et autres formations)</p>
<p></p> <p>Théâtres et cinémas</p>	<p></p> <p>Zoos et jardins botaniques</p>	<p></p> <p>Piscines et centres de bien-être</p>	<p></p> <p>Remontées mécaniques</p>
<p></p> <p>Campings</p>	<p></p> <p>Établissements de loisirs</p>	<p></p> <p>Grands groupes dans les restaurants</p>	<p></p> <p>Services de prostitution</p>
<p></p> <p>Discothèques et boîtes de nuit</p>	<p></p> <p>Frontières vers D, A, F (à partir du 15 juin)</p>	<p></p> <p>Camps de vacances (300 pers. max.)</p>	

Interdits

<p>30+</p> <p>Rassemblements de plus de 30 personnes dans l'espace public</p>	<p>300+</p> <p>Manifestations de plus de 300 personnes</p>	<p></p> <p>Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés</p>
--	---	---

Les consignes suivantes demeurent

<p></p> <p>Garder ses distances</p>	<p></p> <p>Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances</p>	<p></p> <p>Observer les règles d'hygiène</p>	<p></p> <p>Télétravail si possible</p>
--	---	---	---